

La recherche est utile à tout progrès en éducation

SIMONE FORSTER
COLLABORATRICE SCIENTIFIQUE IRDP

Un constat à la base de la création de l'IRDP en 1972

L'IRDP fut inauguré officiellement le 28 septembre 1972. Un numéro de l'Educateur traite de cet événement. On y trouve les discours officiels et les grandes questions toujours d'actualité : à quoi sert donc la recherche en éducation ? En avons-nous vraiment besoin ?

L'éducation, une valeur ajoutée

Pourquoi la Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin a-t-elle décidé de créer l'IRDP ? « Poser cette question, c'est s'interroger sur la légitimité d'une recherche en matière d'éducation », affirmait François Bourquin, rédacteur responsable de l'Educateur. Ce dernier soulignait : « les méthodes pédagogiques pratiquées dans nos écoles procèdent de la tradition, de l'intuition et de l'empirisme. Il est temps de passer à de nouvelles pratiques issues des recherches et des expérimentations des sciences de l'éducation. » Cette évolution est impérative car la formation doit évoluer au rythme de la société. Elle ne peut se permettre de marquer le pas car toute croissance économique dépend de

cette valeur ajoutée qu'est l'éducation. Celle-ci est à la source de l'innovation et de la créativité. Et François Bourquin de relever que « de nombreux établissements comptent plus de 1000 élèves. Personne n'a vraiment le temps ou les compétences de chercher de nouvelles pédagogies plus adaptées à l'évolution sociale, de réfléchir aux plans d'étude, de contrôler l'efficacité des méthodes. Ce travail reste empirique. Toute usine de cette taille possède un secteur recherche et développement. Pourquoi, dès lors, n'est-ce pas le cas de cette grande entreprise qu'est l'instruction publique ? Il est important de se doter d'institutions de recherches et de coordonner leurs activités. »

Signification et orientations de la recherche



Samuel Roller

Samuel Roller, premier directeur de l'IRDP, publia en 1971 une Enquête sur l'état de la recherche pédagogique en Suisse romande. Il y soulignait la volonté de certains départements de l'Instruction publique « de faire bénéficier l'école des avantages que la recherche scientifique procure aux entreprises » (Roller 1971)¹. Il relevait que si les recherches en Suisse romande aidaient à résoudre certains problèmes pragmatiques et immédiats, elles n'avaient toutefois guère d'impact sur l'ensemble du processus éducatif. Elles manquent de coordination et de vision d'ensemble car la politique de la recherche elle-même manque de cohérence. Les cantons encouragent certes la recherche mais ils ne se sont pas donnés les moyens d'une véritable politique. Celle-ci implique deux

grands axes : « une volonté d'innovation et le souci de considérer l'école – toute l'école, du jardin d'enfants à l'université et l'éducation permanente – en tant que système qu'il faut, à chaque fois prendre en compte dans sa totalité ». La création des centres de recherche de Neuchâtel et d'Aarau marque un premier pas vers une meilleure coordination. Toute politique de la recherche doit se poser les questions de sa signification et de ses buts. Pourquoi faire de la recherche en éducation ? Cela revient encore et toujours à réfléchir aux « finalités de l'école ». Toute recherche s'inscrit dans cette étude fondamentale et permanente de ce que doit être l'école, de sa mission dans une société qui change et qui évolue.

¹ Roller, Samuel. Etat de la recherche pédagogique en Suisse, in Educateur no 31, 20 Octobre 1972, p 723

Promotion d'une école de qualité afin de stimuler la croissance économique

L'OCDE, convaincue de la nécessité d'investir dans l'éducation afin de stimuler la croissance des économies crée, en 1968, le Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI). Ses buts sont la promotion d'une école efficace et de qualité. Les investissements éducatifs doivent assurer l'accès de tous à des qualifications et à des compétences – appelées « capital humain » – essentielles à la santé de l'économie. Ils sont aussi garants de la capacité des individus à prendre part à la vie économique et sociale. En Suisse, entre 1962 et 1972, la part des budgets des cantons allouée à l'éducation explose. Elle est multipliée en moyenne par cinq. Certains signes – le choc pétrolier entre autres – annoncent toutefois la fin de ces périodes fastes. Raison de plus pour que l'école ne gaspille pas les investissements consentis.

La recherche a pour buts essentiels, selon Samuel Roller, la promotion d'une école démocratique et de qualité. Elle doit se garder de tout confinement, s'inscrire dans l'ensemble du système éducatif et, plus largement, dans la société. « Le système

scolaire est en interaction avec d'autres systèmes qui agissent sur lui, et sur lesquels il peut, lui aussi opérer »². Ce sont avant tout les associations de parents, les syndicats, les partis politiques, les médias. La recherche en éducation s'inscrit donc dans un monde complexe et multiple. Elle doit appréhender l'école comme un système qui se restructure et se réoriente sans cesse. Dans ce contexte, Samuel Roller déclare que « l'IRDPP entend développer un dispositif du fonctionnement de l'école qui permette, en toute objectivité, mais aussi en toute sérénité, d'établir ce qui va, ce qui va moins bien, ce qui ne va pas du tout, de telle sorte que l'on puisse, dans les délais les plus brefs, amender, corriger, ajuster. Un tel ouvrage proposé par l'IRDPP, préorganisé par lui, ne peut être qu'entrepris et mené à chef par tous ceux qui, de près ou de loin, sont engagés dans le fonctionnement de l'école. Il doit permettre, à tous les niveaux, en tous lieux, à tout moment, à propos de tout acte éducatif, de faire le point et d'établir si oui ou non les objectifs qu'on s'était assignés ont été atteints ».³

La recherche est de nature prospective

Finalement Samuel Roller déclare que « les conditions de la recherche sont exigeantes: une réflexion libre, non conformiste voire même contestataire. » La recherche est de nature prospective. Elle ouvre la voie de l'avenir. Toutefois, l'innovation a ses exigences, elle devient elle-même l'objet d'une étude scientifique, laquelle doit élucider ses objectifs, formaliser ses processus et évaluer ses résultats. Toute innovation doit être testée et évaluée. Ce n'est qu'au terme de cet exercice qu'elle peut être généralisée. On crée

ainsi un climat d'innovation dans lequel l'organisation scolaire, ses programmes et ses méthodes sont soumis à un examen constant. La formation peut ainsi évoluer au rythme de la société et faire face à de nouveaux défis: apparition de nouvelles connaissances, de nouvelles techniques, de nouvelles exigences. C'est ainsi que les apprentissages gagnent en efficacité et que les investissements sont amortis. L'innovation devient en quelque sorte une manière de vivre et de travailler.

Les enseignants réclament des recherches en éducation

Ce que nous désirerions, c'est que nos autorités pédagogiques ne se limitent pas à permettre des essais, mais les soutiennent et prennent les mesures propres à assurer la diffusion des procédés, s'ils sont reconnus comme étant de valeur.

(...) Nos méthodes d'enseignement doivent pouvoir être renouvelées, adaptées. Nos enseignants apprécient les améliorations intervenues sur le plan matériel: traitements, etc., mais ils attendent un effort tout aussi urgent d'un autre côté, afin que l'école soit munie de ce laboratoire, équivalent du bureau de recherches attaché à toute entreprise moderne qui veut simplement subsister.

Mudry Paul.- L'École valaisanne, n° 7, mars 1965, « La méthode Cuisenaire et les écoles sédunoises ».

² Roller, Samuel in Educateur no 31, 20 octobre 1972, p 728

³ Roller, Samuel in Educateur no 31, 20 octobre 1972, p 729

Une première évaluation révélatrice de la recherche de l'IRDP

Des experts du Centre de recherches et d'innovations en éducation (CERI) de l'OCDE ont publié en 1977 un rapport: « Evaluation des activités de l'IRDP ». Ils relèvent que ce furent les enseignants qui demandèrent la création d'un Institut romand de recherche et de documentation

pédagogique. Ils soulignent l'importance de cette requête car « il est rare que des organisations de maîtres prennent de telles initiatives »⁴. Elles ont plutôt tendance à se méfier de la recherche qui engendre des réformes et bouscule leurs manières de faire.

Un organisme utile aux instances politiques

L'article 2 des statuts de l'IRDP stipulait que l'Institut était au services des départements de l'instruction publique afin de faire progresser et de coordonner les efforts communs en matière d'instruction et d'éducation à tous les niveaux de l'enseignement, de l'école enfantine au passage à l'université. Il lui fallait aider les institutions politiques des divers cantons à prendre des décisions. Cette mission s'inscrivait dans un vaste mouvement de rattachement de la recherche aux organes politiques de décision, mouvement observé dans la plupart des pays développés⁵. En effet, dès cette époque, les instances politiques se dotèrent d'organes de recherche, en dehors des universités, avec des cahiers

des charges assez précis dans la recherche appliquée et le développement.

L'IRDP avait toutefois ses spécificités. Il se rattachait à la coordination des politiques d'enseignement de cantons qui conservaient leur autonomie en matière d'éducation. Il jouait le rôle de service de recherche pour des cantons qui n'en disposaient pas. Enfin il était aussi chargé de l'expérimentation des programmes et des méthodes ainsi que de leur généralisation, c'est-à-dire qu'il devait assumer tout le processus appelé R-D-D (Research, Development, Dissemination). Ces diverses fonctions sont souvent dissociées dans les pays industrialisés et confiées à différentes institutions.

Collaborer avec les centres de formation des enseignants

Les personnes consultées (autorités politiques, chercheurs universitaires, enseignants) estimaient, en général, que la recherche de l'IRDP était de qualité. Il y avait bien sûr certains bémols. Des fonctionnaires de département et des enseignants doutaient de la nécessité de fonder une politique éducative sur la recherche. Nombre d'enseignants appréciaient, toutefois, l'ouverture des chercheurs de l'IRDP, qui leur demandaient de collaborer lorsqu'il s'agissait de tester l'introduction de nouveaux programmes et de procéder à leur évaluation. Ils estimaient qu'ainsi la recherche demeurait proche de leur travail et de leurs préoccupations. On évitait de cette manière les malentendus et les frustrations.

Afin d'assurer une bonne efficacité aux réformes, les experts de l'OCDE préconisaient une collaboration entre les chercheurs et les centres de formation des enseignants. Les futurs enseignants seraient bien préparés à appliquer les nouveaux programmes et méthodes s'ils avaient participé aux travaux de recherche. Les associations d'enseignants souhaitaient que les rapports et publications de l'IRDP fussent mieux diffusés. Les experts relevaient la pertinence de cette remarque car l'efficacité de la recherche était souvent compromise par une mauvaise diffusion de ses résultats.

Sources

Educateur no 31, 20 octobre 1972, Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (p. 717 à 733)

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI). Evaluation des activités de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques. CERI/TA/78.05

⁴ Au sujet de l'IRDP: Educateur no 11. 17 mars 1978 p 245

⁵ Rapport p 8